

N° 19 – OCTOBRE 2018

## INFORMATIONS STATISTIQUES

### LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES À GENÈVE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2018

En mars 2018, 25 972 personnes travaillent au sein des 34 organisations internationales (OI) sises dans le canton de Genève. En prenant en compte les 4 211 personnes employées dans les missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou d'autres OI et dans les consulats, le secteur public international compte 30 183 personnes.

L'effectif du personnel des OI continue de progresser : il augmente de 2,7 % entre 2017 et 2018. Si le nombre de fonctionnaires permanents diminue de 0,6 %, celui des non permanents augmente de 11,7 %. La part de ces derniers tend à s'accroître : elle atteint 30 % du total en 2018, alors qu'elle était de 23 % en 2012.

#### Personnes occupées dans les organisations internationales (OI), les missions permanentes et les consulats établis à Genève, en 2018

OI au bénéfice d'un accord de siège	24 215
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	805
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	952
<b>Total OI</b>	<b>25 972</b>
Missions permanentes et consulats	4 211
<b>Total</b>	<b>30 183</b>

#### Dépenses en millier de francs des organisations internationales (OI) établies à Genève, en 2016

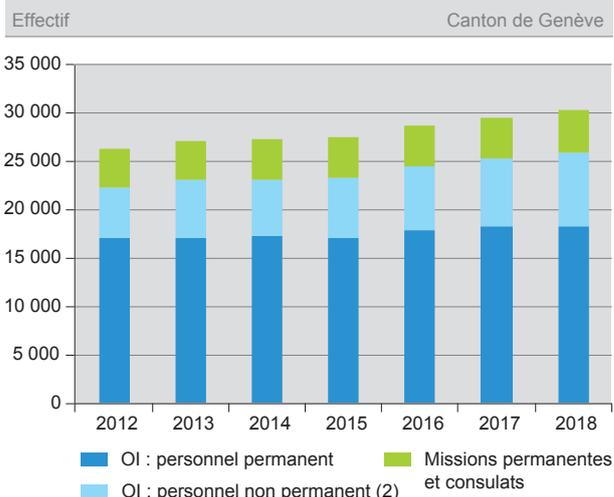
OI au bénéfice d'un accord de siège	5 617 964
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	175 428
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	395 194
<b>Total</b>	<b>6 188 586</b>

#### Activité conférencière des organisations internationales établies à Genève, en 2016

Réunions internationales	3 364
Séances tenues	20 611
Délégués et experts	221 166

Source : Office cantonal de la statistique

#### Personnes occupées dans les organisations internationales (OI), les missions permanentes et les consulats établis à Genève, depuis 2012 (1)



(1) Jusqu'en 2015, 29 OI; en 2016, 33 OI; dès 2017, 34 OI.

(2) Dans les OI avec accord de siège, personnes titulaires d'une carte de légitimation turquoise ou neutre. Dans les OI avec accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités, personnel temporaire et apprentis.

Source : Office cantonal de la statistique

## Statut des organisations internationales (OI)

En vertu de la loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les organisations internationales (OI) sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un accord de siège, d'un accord de nature fiscale ou d'un accord sur les privilèges et immunités.

Un *accord de siège* détermine le statut juridique en Suisse d'une OI. Le Conseil fédéral reconnaît à l'organisation une personnalité juridique internationale et une capacité juridique en Suisse. Un accord de siège définit également les privilèges et les immunités accordés à l'organisation et aux personnes appelées à titre officiel auprès de celle-ci (fonctionnaires, délégués, experts).

Un accord de *nature fiscale* est conclu entre le Conseil fédéral et une OI à caractère gouvernemental prédominant. Ce type d'accord règle le statut fiscal d'une organisation et des membres de son personnel en Suisse.

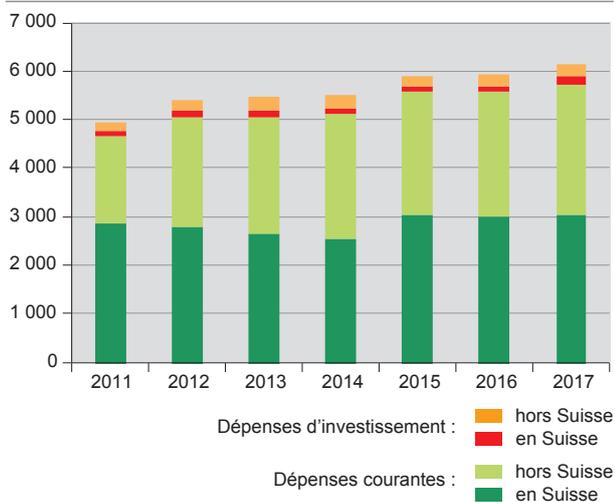
Un accord sur les *privilèges et immunités* est conclu entre le Conseil fédéral et une organisation qui collabore étroitement avec une ou plusieurs OI ou avec des Etats. L'octroi de privilèges, d'immunités et de facilités (notamment fiscales) est de nature à contribuer à la réalisation du mandat de l'OI.

Les résultats de l'enquête 2018 concernent les 34 OI présentes sur le territoire du canton de Genève. Elles se répartissent ainsi : 23 OI au bénéfice d'un accord de siège, 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale et 7 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités.

## Les dépenses des organisations internationales (OI)

Durant l'année 2017, les dépenses engagées par les OI dépassent pour la première fois la barre des 6 milliards de francs et se montent à 6,189 milliards de francs. Elles progressent de 3,6 % par rapport à 2016. Les dépenses courantes – composées principalement des coûts salariaux – en représentent 93 %.

Dépenses des organisations internationales (OI) établies à Genève, selon la nature et le lieu des dépenses, depuis 2011 (1)  
En million de francs Canton de Genève



(1) Jusqu'en 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI ; dès 2016, 34 OI.

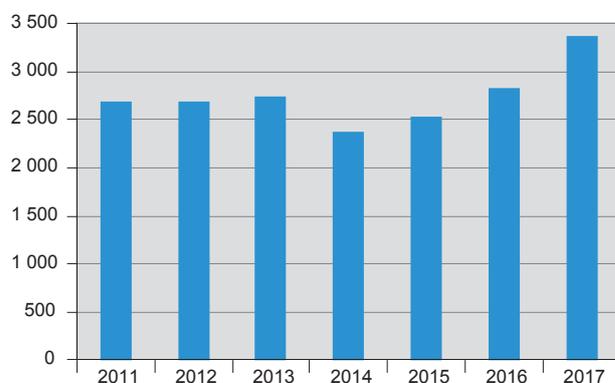
Source : Office cantonal de la statistique

Plus de la moitié des dépenses (3,268 milliards de francs) sont effectuées en Suisse. Celles-ci englobent les salaires nets versés à des employés résidant en Suisse, les contributions sociales versées à des organismes assureurs (sociétés d'assurance, caisses de pension, etc.) situés en Suisse, ainsi que les achats de biens effectués en Suisse et les services réalisés par des entreprises situées dans le pays.

## L'activité conférencière des organisations internationales (OI)

En 2017, l'activité conférencière des OI est particulièrement dynamique : en hausse de 18,8 % en un an, le nombre de réunions organisées durant l'année se monte à 3 364, un record. Le nombre de délégués et d'experts qui y ont participé (221 166) augmente de 0,8 %.

Réunions internationales tenues par les organisations internationales (OI) établies à Genève, depuis 2011 (1)  
Nombre Canton de Genève



(1) Jusqu'en 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI ; dès 2016, 34 OI.

Source : Office cantonal de la statistique

## Les organisations internationales non gouvernementales (OING)

Selon le Centre d'accueil – Genève internationale (CAGI), 399 OING sont présentes à Genève en 2018. Parmi elles, 192 comptent au moins un emploi ; elles groupent 2 878 emplois. A titre de comparaison, en 2017, elles étaient 183 et représentaient 2 724 emplois. La hausse du nombre d'emplois est donc de 5,7 %.

Pour les 207 OING restantes, soit elles ne comptent pas d'emploi dans le canton de Genève, soit elles n'ont pas pu être repérées dans la base de données qui permet d'identifier les emplois.

La base de données utilisée pour produire ces résultats est le registre des entreprises et des établissements, géré par l'Office fédéral de la statistique. Selon l'exploitation réalisée par l'OCSTAT, les données relatives aux emplois reflètent, pour 86 % des OING, l'état à fin 2016 et, pour 10 %, l'état à fin 2017. Pour le reste, le registre étant tenu à jour en continu, il s'agit d'informations majoritairement plus récentes. Sont comptabilisés les emplois pour lesquels le revenu est soumis à une cotisation AVS.

La plupart des 192 OING qui comptent au moins un emploi sont de petite taille : 67 % d'entre elles comptent moins de 10 emplois ; 26 % affichent entre 10 à 49 emplois et 7 % 50 emplois ou plus. Cette dernière catégorie concentre 50 % des emplois.

Le canton de Genève et la Confédération classent les OING en cinq domaines principaux d'activités. Près de la moitié œuvrent principalement dans celui regroupant l'action et le droit humanitaire, les droits de l'homme, les migrations.

Chiffres annuels	Canton de Genève	
	OING	Emplois
Paix, sécurité et désarmement	21	302
Action et droit humanitaire, droits de l'homme, migrations	94	1 252
Travail, économie, commerce, science, télécommunications	36	846
Santé	20	243
Environnement et développement durable	21	235
<b>Total</b>	<b>192</b>	<b>2 878</b>

Source : Office cantonal de la statistique

## LISTE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (OI)

L'enquête auprès des organisations internationales (OI) est effectuée chaque année à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle porte sur l'ensemble des OI au bénéfice d'un accord de siège, de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités.

### Les 23 OI au bénéfice d'un accord de siège sont :

- l'Office des Nations Unies (ONU) ;
- l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union internationale des télécommunications (UIT) ;
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ;
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ;
- le Bureau international d'éducation (BIE-UNESCO) ;
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ;
- l'Association européenne de libre-échange (AELE) ;
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;
- l'Union interparlementaire (UIP) ;
- l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) ;
- l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) ;
- le Centre Sud (CS) ;
- la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE ;

- le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL) ;
- le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) ;
- l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance) ;
- le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;
- la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) ;
- le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF) ;
- le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes (ATT).

### Les 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale sont :

- l'Association du transport aérien international (IATA) ;
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ;
- la Commission électrotechnique internationale (CEI) ;
- la Société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA).

### Les 7 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités sont :

- Drugs for Neglected Diseases initiative (DNDi) ;
- Foundation for Innovative New Diagnostics (FIND) ;
- Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) ;
- Medicines for Malaria Venture (MMV) ;
- le Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG) ;
- le Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre) ;
- le Forum économique mondial (WEF).

L'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit a signé un accord de siège avec le Conseil fédéral en octobre 2017 ; Interpeace et Medicines Patent Pool ont signé un accord sur les privilèges et immunités, respectivement en janvier et février 2018. Ces trois OI seront intégrées à l'enquête en 2019.

## ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête a pour but de mesurer régulièrement l'impact économique des organisations internationales à Genève et en Suisse et de suivre l'évolution de leurs activités. Trois domaines font l'objet d'observations : les emplois, les dépenses effectuées et les réunions internationales organisées. L'enquête porte sur les activités du siège ou de l'office établi à Genève ; en sont exclues les données se rapportant à des bureaux, agences ou autres représentations sis à l'étranger. Les données relatives aux effectifs en personnel des organisations internationales sont établies pour l'année de l'enquête, alors que les données sur les dépenses et l'activité confédérale concernent l'année précédente.

Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord de siège sont titulaires de cartes de légitimation rouge, brune, violette ou verte, pour les fonctionnaires permanents, et de cartes de légitimation turquoise ou neutre, pour les fonctionnaires non permanents. Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord fiscal ou sur les privilèges et immunités ne sont pas titulaires de carte de légitimation. Dans le cadre de cette enquête, le personnel permanent, le personnel temporaire (contrats à court terme) et les apprentis sont pris en compte.

Les informations relatives à l'origine des personnes et à leur domicile ne sont connues que pour les fonctionnaires permanents.

## COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les **organisations internationales** sont un sous-domaine du domaine 6 *Industrie, commerce et services*.

[http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=06\\_06](http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=06_06)